



TC/40/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 9 décembre 2003

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarantième session
Genève, 29 - 31 mars 2004

**QUESTIONS DECOULANT DES SESSIONS DES GROUPES
DE TRAVAIL TECHNIQUES**

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Le présent document résume certaines questions découlant des sessions de 2003 des groupes de travail techniques (ci-après dénommés "TWP"), qui ne relèvent pas de points précis de l'ordre du jour et qui sont présentées à toutes fins utiles au Comité technique (ci-après dénommé "TC"). Le TC ne devrait pas avoir à prendre de décision sur ces questions.

2. Les sigles ci-après sont utilisés dans le présent document :

- CAJ : Comité administratif et juridique
TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères
BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment sur les profils d'ADN

Projet d'échange de semences de variétés sélectionnées entre pays intéressés

3. Le TWA a examiné le document TWA/32/4 et a entendu un rapport verbal de M. Chukichi Kaneda de l'Association for International Cooperation of Agriculture and Forestry (AICAF) (Japon) concernant le projet d'échange de semences de variétés de riz sélectionnées entre pays intéressés. En outre, les participants ont vu les essais de démonstration de variétés de riz obtenues par différents pays lors de la visite technique effectuée le 10 septembre 2003. M. Chukichi Kaneda a accepté d'établir pour la trente-troisième session du TWA un document contenant une comparaison des descriptions des variétés cultivées lors des tests à Tsukuba (Japon) avec celles des pays ayant fourni la semence. Il a été décidé que les pays participants transmettraient dans les meilleurs délais à M. Kaneda les descriptions variétales en ce qui concerne les caractères indiqués. Le TWA a également décidé que le projet serait reconduit en 2004 avec des pays intéressés, afin de déterminer combien il faudrait de variétés, au minimum, pour constituer un ensemble "est-asiatique" de variétés indiquées à titre d'exemple.

4. L'expert de la Nouvelle-Zélande étant absent, le président a expliqué que la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni avaient procédé à un échange de semences de variétés de trèfle blanc à l'automne 2002. Le but était que les semences soient toutes plantées dans tous les pays participants, mais l'intervenant n'a pas été en mesure de confirmer si tel avait été le cas. Il a indiqué que les variétés avaient été choisies en fonction des caractères indiqués dans le questionnaire technique des principes directeurs d'examen pour le trèfle blanc.

5. L'expert de l'Allemagne a signalé que l'on avait procédé à un échange de semences en 2002 afin d'étudier la couleur des fleurs de lupin. On a eu recours, avec succès, à un échange de semences similaire entre la France et l'Allemagne en 2003 afin de préciser les différents types de croissance du lupin, échanges qui ont révélé qu'il n'était pas nécessaire d'expliquer séparément le type de croissance des espèces de lupin d'hiver et de printemps.

6. Le sous-groupe chargé des principes directeurs d'examen pour *Amaranthus* a décidé de créer un groupe afin d'échanger des semences de variétés sélectionnées. Il a décidé que l'expert du Mexique en serait le coordonnateur, que les experts du Brésil, de la Hongrie, du Japon et du Mexique échangeraient des semences et que les résultats de ces échanges seraient présentés à la trente-troisième session du TWA.

Logiciel GAÏA : calcul des écarts phénotypiques

7. Le TWC a assisté à un exposé sur le logiciel GAÏA et examiné le document TWC/21/4, tous deux présentés par des experts de la France. Le TWC a noté que l'utilisation du logiciel GAÏA nécessitait un examen attentif de la part des phytotechniciens et, en particulier, qu'il fallait s'intéresser à l'importance accordée aux différences pour chaque caractère ainsi qu'au regroupement des données sur différentes années et différents emplacements. Le TWC a décidé que le Bureau de l'Union enverrait à tous les utilisateurs du logiciel GAÏA un questionnaire afin d'obtenir des renseignements sur les plantes cultivées pour lesquelles ce logiciel a été utilisé. Les résultats de cette enquête seraient communiqués au TWC à sa vingt-deuxième session.

8. Le TWC est convenu qu'il fallait considérer que les méthodes utilisées dans le cadre du logiciel GAÏA étaient en cours de mise au point et qu'elles devraient faire l'objet de

précisions sur le site Web de l'UPOV. Il a noté qu'un service d'assistance en ligne pourrait être mis en place par les experts de la France sur le site Web si une large utilisation du logiciel le justifiait.

Plans en blocs incomplets

9. Le TWC a examiné le document TWC/21/6, établi par des experts du Danemark et de la Pologne, concernant l'utilisation de plans en blocs incomplets dans les essais DHS. Il est expliqué dans ce document que l'utilisation de plans en blocs incomplets présente notamment l'avantage de permettre la comparaison de nombreuses variétés sur un seul plan avec presque autant de précision qu'avec des plans en blocs complets qui permettent de comparer quelques variétés. On estime que, par rapport à des plans en blocs aléatoires complets contenant de nombreuses variétés, les plans en blocs incomplets sont plus précis dans le cas des caractères sensibles à la fertilité du sol. Pour des caractères moins sensibles à ce facteur, le gain de précision serait moins important voire nul et, dans quelques cas seulement, légèrement négatif. Il est observé dans ce document que la mise en place, la disposition du champ et l'analyse des plans en blocs incomplets seraient légèrement plus complexes qu'avec des plans en blocs aléatoires complets, mais il est précisé aussi qu'il existe des programmes pour PC permettant de surmonter efficacement ces problèmes. Il est également expliqué que l'utilisation de plans en blocs incomplets, telle qu'elle est décrite dans le document TWC/21/6, empêche l'utilisateur d'imposer "une randomisation limitée" visant à ce que des groupes de variétés soient rapprochés les uns des autres. Par exemple, avec une configuration de l'essai en alpha-plans qui permet de comparer 50 variétés réparties en quatre groupes, on pouvait comparer les variétés au sein de chaque groupe avec la même précision (voire une précision légèrement meilleure) que si l'on réalisait quatre essais séparés pour comparer des variétés dans différents groupes.

10. Le TWC a également examiné un rapport intérimaire sur l'efficacité des plans en blocs incomplets dans les essais DHS sur les graminées, établi par des experts du Royaume-Uni et figurant dans le document TWC/21/8.

11. Le TWC est arrivé à la conclusion que l'on pourrait utiliser des plans en blocs incomplets dans les essais DHS. Il a décidé que de nouvelles études étaient nécessaires pour élaborer une recommandation plus détaillée et qu'un document contenant des recommandations relatives à l'utilisation d'alpha-plans dans les essais DHS serait élaboré pour la session suivante du TWC.

Normes d'homogénéité applicables à l'analyse COYU

12. Le TWC a examiné les résultats d'une enquête sur les valeurs correspondant à la plus petite différence significative (PPDS) utilisées par des membres de l'Union dans les analyses COYU, résultats présentés dans le document TWC/21/7. Il a été décidé qu'un nouveau document sur les niveaux de probabilité applicables à l'analyse COYU devrait être préparé pour sa prochaine session et il a été demandé au Bureau de l'Union de réunir les données et d'élaborer le document. Le TWC est également convenu qu'il faudrait aussi demander comment les décisions sont prises lorsqu'on utilise l'analyse COYU et que les réponses devraient être classées par type de décision. S'agissant de la possibilité d'élaborer des recommandations applicables aux niveaux de probabilité, le TWC a décidé que la première étape consisterait à établir des recommandations applicables aux plantes cultivées

pour lesquelles ce niveau est déjà harmonisé. Pour d'autres plantes cultivées, le TWC pourrait présenter les différents niveaux et examiner la possibilité de fixer un niveau recommandé.

13. Le TWC a estimé qu'une fois acceptée, cette information figurerait dans les paragraphes pertinents des documents TGP/9 et TGP/10.

Critères d'homogénéité des variétés panachées

14. Le TWO a assisté à un exposé d'un expert de l'Office communautaire des variétés végétales sur des questions relatives aux critères d'homogénéité des variétés panachées, fondé sur le document TWO/36/5. Il a été convenu que le Bureau de l'Union élaborerait et diffuserait, en collaboration avec le président du TWO, un questionnaire destiné à déterminer dans quelle proportion une plante doit être altérée, par mutation ou par variation, pour qu'elle soit considérée hors type, par exemple, est-ce qu'une seule feuille ou un seul pétale atypique ferait de cette plante un spécimen hors type. Le TWO a décidé que, si le TWF l'accepte, ce questionnaire devrait également être transmis aux membres du TWF afin de savoir comment cette question est traitée dans le cas des plantes fruitières. Les résultats de l'enquête seraient présentés au TWO à sa trente-septième session en 2004 et serviraient de base pour de nouveaux débats sur la manière d'examiner les variétés panachées en ce qui concerne l'homogénéité.

Loi de khi carré

15. Le TWC a examiné le document TWC/21/2, établi par des experts de la France et du Royaume-Uni, sur l'utilisation du test khi carré dans l'examen de la distinction. Il est proposé dans ce document que ce test soit envisagé lorsque les plantes d'une variété donnée présentent différents niveaux d'expression pour un caractère qualitatif ou pseudo-qualitatif donné, c'est-à-dire lorsque ce caractère s'exprime de façon hétérogène. Il est indiqué que de tels caractères peuvent être importants aux fins de la distinction car la fréquence à laquelle les plantes expriment les différents états au sein d'une variété peut être très logique et donc aider à établir la distinction. Par exemple, dans le cas de la luzerne, la fréquence avec laquelle les plantes expriment les différents états du caractère "couleur de la fleur" (jaune ou blanc (1), violet (2), violet très foncé (3), bigarré (4)) sert à établir la distinction entre les variétés. Ce document expliquait que le test khi carré permet de comparer les fréquences auxquelles des plantes expriment les différents états des caractères dans différentes variétés, tout en indiquant que ces caractères ne pouvaient être examinés du point de vue de l'homogénéité à l'aide d'une approche hors type.

16. Le TWC a décidé qu'une version révisée du document TWC/21/2, qui porterait sur l'homogénéité, serait élaborée pour sa prochaine session. Il a proposé que cette version révisée comporte une comparaison des tests khi carré et des tests exacts. Il a également décidé que l'expert du Kenya élaborerait un document sur l'utilisation de modèles linéaires généralisés dans les cas énoncés dans le document TWC/21/2.

[Fin du document]